

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 25 JUN 2018  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-39

**OBJET : Convention relative aux conditions d'utilisation de la déchèterie de Grand Paris Grand Est située à Noisy-le-Grand par les habitants de Paris Est Marne&Bois – Autorisation donnée au Président de signer la convention.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Représentés	<b>19</b>
Absents	<b>13</b>

Votants	<b>77</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>77</b>
Pour	<b>77</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

**Représentés :**

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Carole DRAI, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Christian FAUTRE représenté par Sergine LEFIEF, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Gérard LAMBERT, Michel HERBILLON représenté par Michèle CHARBONNEL, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

**Absents :**

Jean Marc BRETON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 25 JUIN 2018

**OBJET** : Convention relative aux conditions d'utilisation de la déchèterie de Grand Paris Grand Est située à Noisy-le-Grand par les habitants de Paris Est Marne&Bois – Autorisation donnée au Président de signer la convention.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

**CONSIDERANT** que l'Etablissement Public Territorial exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**CONSIDERANT** que le Territoire compte plus de 510 000 habitants et dispose de 4 déchèteries (Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-Le Perreux et Saint-Maur-des-Fossés),

**CONSIDERANT** qu'il n'existe pas de déchèterie à proximité des secteurs de Bry-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne,

**CONSIDERANT** que l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est dispose d'un équipement public de déchèterie à Noisy-le-Grand et que cet équipement est actuellement sous utilisé,

**CONSIDERANT** que l'Etablissement Public Territorial souhaite améliorer l'accès des habitants aux déchèteries, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention relative aux conditions d'utilisation de la déchèterie de Grand Paris Grand Est située à Noisy-le-Grand par les habitants de Paris Est Marne&Bois,

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EPT Paris Est Marne&Bois,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,  
  
Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180706-D18-39-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2018  
Date de réception préfecture : 06/07/2018